



## INSCRIPTION AUX NAP POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Cette année, comme les années précédentes, le fonctionnement des NAP s'effectuera, le vendredi de 13h30 à 16h30.

Nous tenons à rappeler que les NAP qui sont proposées aux élèves de 3 à 10 ans résidant sur la commune de Lainville-en-Vexin et sont effectuées sous forme d'ateliers. L'inscription à une NAP demeure facultative. Une famille désirant inscrire un ou plusieurs enfants doit le faire dans les temps (cela doit nous permettre de constituer les différents groupes dans les meilleurs délais pour que les intervenants puissent préparer leurs activités en fonction des élèves qui leur sont confiés).

- L'inscription est obligatoire et **engage la famille sur l'ensemble de l'année**.

- L'inscription se fera en mairie et devra être réalisée **au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017**, à l'aide du coupon réponse ci-joint. Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte.

- Les élèves inscrits devront **adopter des attitudes, des paroles et des gestes qui seront respectueux** envers les animateurs ainsi que les autres élèves de l'école. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur consultable en mairie.

**Je me joins à toute mon équipe pour vous souhaiter une excellente année scolaire 2017-2018 !**

Bruno Bénitah (Adjoint au Maire en charge de la Vie Scolaire)

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame ....., père ou mère  
de :

- ..... élève de .....
- ..... élève de .....
- ..... élève de .....

**Veillez indiquer  
clairement la classe  
de votre enfant !**

souhaite inscrire mon ou mes enfants à la première session des NAP.

Je m'engage, ainsi, à l'y envoyer chaque vendredi de 13h30 à 16h30.

Date et signature

Mon ou mes enfants resteront à la garderie organisée de 16h30 à 18 h00 ou 18h 30.

Oui

Non